

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 SEPTEMBRE 2017**

L'an deux mil dix-sept, le vingt-sept septembre à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Ville de Melesse, se sont réunis dans la salle des Iris, sous la présidence de Monsieur Claude JAOUEN, Maire.

Date de convocation : 21 septembre 2017

	<u>POINT N°1</u>	<u>POINT N°2 AU POINT N°17</u>
Nombre de membres en exercice :	29	29
Nombre de membres présents :	26	27
Nombre de votants :	29	29

PRESENTS : M. Claude JAOUEN - Mme Gaëlle MESTRIES - M. Patrice DUMAS - Mme Ghislaine MARZIN - M. Alain MORI - Mmes Marie-Edith MACÉ - Joëlle DY - Sophie LE DRÉAN-QUÉNEC'H DU M. Jean-Michel PÉNARD - Mme Sylvie VIROLLE - MM. Laurent MOLEZ - Marcel JORET - Yann LE GUEN (**arrivée au point n°1**) - Aroun PAJANIRADJA (**arrivée au point n°1**) - Mme Florence BOULLET - M. Laurent TALLEC - Mme Christine PIETTE - M. Stéphane BONNEL - Mme Marie-Christine GARNIER - MM. Patrick MALLET - Pierre HUCKERT - Mme Nathalie LECARDONNEL (**arrivée au point n°2**) - M. René MARHEM - Mme Annie LIS - MM. Bernard VINATIER - Yves FERREY - Mme Nathalie BELLEC

ABSENTS EXCUSES : Mme Françoise LERAY

Mme Nathalie LECARDONNEL (**arrivée au point n°2**)

Mme Sonia GAMEROFF

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Patrice DUMAS

POUVOIRS : Pouvoir de Mme Françoise LERAY à M. Laurent TALLEC

Pouvoir de Mme Nathalie LECARDONNEL à M. Pierre HUCKERT (**point n°1**)

Pouvoir de Mme Sonia GAMEROFF à M. René MARHEM

1 - Présentation des actions réalisées et convention à passer avec l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) au titre des années 2017-2018-2019

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, approuve la convention à passer avec l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) et autorise Monsieur le Maire à la signer.

2 - Rapport d'activités 2016 de la Collectivité Eau du Bassin Rennais

Le Conseil Municipal a pris acte de la présentation du rapport d'activités 2016 de la Collectivité Eau du Bassin Rennais.

3 - Rapport d'activités 2016 du Syndicat Départemental d'Energie 35 (SDE35)

Le Conseil Municipal a pris acte de la présentation du rapport d'activités 2016 du Syndicat Départemental d'Energie 35.

4 - Acquisition foncière - « Le Champ du Tertre » à la Mézière

Le Conseil municipal, par 25 voix « POUR » et 4 « ABSTENTIONS », accepte l'acquisition par la Ville de Melesse des parcelles cadastrées section ZH 12-14-16 appartenant à Monsieur et Madame Joël HENRY, situées au « champ du tertre à La Mézière », au prix de 28 000 euros net vendeur.

5 - Cession foncière - rue de la Janaie

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, accepte la cession par la Ville de Melesse de la parcelle sise rue de la Janaie, cadastrée AO 125, d'une surface de 20 m² au profit de Monsieur Stéphane AVIGNON, au prix de 1 000 euros net vendeur.

6 - Atlas de la biodiversité communale - appel à manifestation d'intérêt

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, valide la candidature de la Ville de Melesse à l'appel à manifestation d'intérêt pour la biodiversité et sollicite l'attribution de la subvention s'élevant à la somme de 29 000 euros auprès de l'Agence Française pour la Biodiversité.

7 - Fonds de concours 2017 de la Communauté de Communes du Val d'Ille-Aubigné à la Ville de Melesse

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Communauté de Communes du Val d'Ille-Aubigné, le versement du fonds de concours s'élevant à la somme de 132 098,89 € pour l'année 2017 et de l'affecter au financement des travaux relatifs à la réalisation du parking sud de l'église.

8 - Zones d'activités – Convention temporaire pour la gestion et l'entretien

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, valide la convention temporaire de gestion et d'entretien des Zones d'Activités Economiques (ZAE) situées sur la Ville de Melesse avec la Communauté de Communes du Val d'Ille-Aubigné et autorise Monsieur le Maire à la signer.

9 - Redevance 2017 pour l'occupation provisoire du domaine public des communes par les chantiers de travaux sur des ouvrages de réseaux publics de distribution de gaz

En application du Décret n° 2015-334 du 25 mars 2015, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, fixe le montant de la redevance d'occupation provisoire du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz à 0,35 €/mètre de canalisation de distribution (construction nouvelle et renouvellement) au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due.

10 - Protocole de scolarisation gens du voyage

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, valide le protocole de scolarisation des gens du voyage présenté en séance.

11 - Personnel municipal - régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel « RIFSEEP » et Complément Indemnitare étendu au cadre d'emploi des adjoints du patrimoine pour la filière culturelle et aux agents de maîtrise et adjoints techniques pour la filière technique

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, décide :

- d'étendre l'IFSE, à compter du 1^{er} octobre 2017, aux cadres d'emplois suivants : adjoints du patrimoine pour la filière culturelle, agents de maîtrise, adjoints techniques,
- d'instaurer le Complément Indemnitare dans les conditions indiquées ci-dessus à compter du 1^{er} octobre 2017,
- d'abroger la délibération du 19 avril 2013 relative au régime indemnitare antérieur pour l'ensemble des cadres d'emplois visés ci-dessus à compter du 1^{er} octobre 2017
- de valider le principe que les primes seront revalorisées automatiquement dans les limites fixées par les textes de référence.
- de s'engager à inscrire les crédits correspondants au budget de chaque année.

12 - Convention d'occupation et d'usages pour la gestion d'un jardin partagé collectif

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, valide les termes de la convention d'occupation et d'usages pour la gestion d'un jardin partagé collectif avec les diverses associations de Melesse, dans le cadre d'une démarche de développement durable et autorise Monsieur le Maire à la signer.

13 - Lancement du Plan Climat Air Energie Territoire (PCAET) de la Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné - désignation d'un élu référent

Le Conseil municipal, par 22 voix « POUR » 4 « ABSTENTIONS » et « 3 BLANCS », désigne Monsieur Laurent MOLEZ élu référent au lancement du Plan Climat Air Energie Territoire (PCAET) auprès de la Communauté de Communes du Val d'Ille-Aubigné.

14 - Médiathèque - charte relative à la fabrication numérique

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, valide les termes de la charte relative à la fabrication numérique de la médiathèque et autorise Monsieur le Maire à la signer.

15 - Charte de l'arbre

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, valide les termes de la charte de l'arbre et autorise Monsieur le Maire à la signer avec les acteurs publics ou privés impliqués dans la valorisation et la protection du patrimoine arboré.

16 - Solidarité - Evènements climatiques aux Antilles - proposition de don à la Fondation de France

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, décide l'attribution d'une aide exceptionnelle de 2 250 €, en soutien aux populations de l'arc Antillais, aide qui sera versée à la Fondation de France.

17 - Accueil d'un stagiaire - gratification

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, décide le versement d'une gratification de 3,60 € de l'heure, à raison de 7 heures par jour, pour l'accueil d'un stagiaire du 2 octobre 2017 au 8 juin 2018 au sein du service espaces verts

Affiché le 29 septembre 2017

Le Maire,

Claude JAOUEN